



PARIS • 19 DÉCEMBRE 2025

## SALARIÉS DE HEXAFRET

UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

# L'UNSA DÉFEND VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

**Bonne nouvelle, la deuxième partie de la Prime de Partage de la Valeur (PPV) sera versée sur la paie de décembre, pour un montant de 267 € bruts. Au total, cela représente 533 € bruts pour l'année 2025, avec 266 € versés en juillet et 267 € en décembre. Et ce n'est pas tout ...**



SEULE L'UNSA-FERROVIAIRE VOTE POUR UNE PPV POUR LES CHEMINOTS D'HEXFRET !

### GRÂCE À L'UNSA !

Un complément de 250 € sera versé en janvier par l'entreprise pour remercier le travail et l'investissement des cheminotes et cheminots en cette période difficile.

**Seule l'UNSA-Ferroviaire a voté en faveur du versement de cette prime.** Ce choix démontre notre engagement inébranlable à défendre vos intérêts et à valoriser vos efforts.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Les salariés et intérimaires répondant aux critères suivants y seront éligibles :

- Salariés en CDI ou CDD et intérimaires
- À temps plein ou à temps partiel
- Présents dans l'entreprise entre le 01/01/2025 et le 30/11/2025
- Ancienneté d'au moins 3 mois au 30/11/2025 pour le versement de décembre 2025

La prime sera attribuée au prorata de la durée de présence de chaque salarié.

**RESTONS UNIS POUR DÉFENDRE NOS DROITS ET AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !**

### L'UNSA ÉCRIT AU PDG



Le 17 décembre, l'UNSA-Ferroviaire a adressé un courrier à la Direction Générale de Hexafret pour demander la prolongation du FMD. Ce geste souligne notre volonté de pérenniser les acquis et d'assurer un meilleur partage des bénéfices.

